



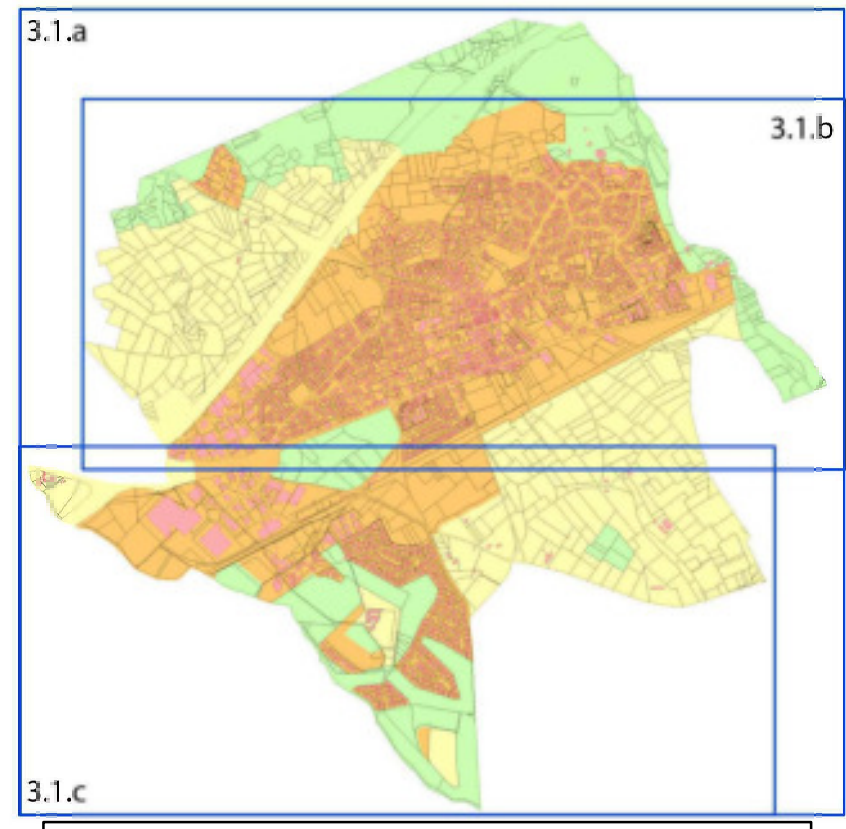
BAILLARGUES (34)

Plan Local d'Urbanisme

6ème modification simplifiée



3.1.b Plan de zonage
Planche nord
1/2000ème

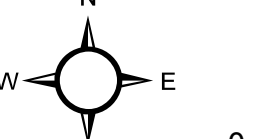


Agence Montpellier
130 avenue de l'Europe
34070 MONTPELLIER
Tél. + 33 4 99 61 12 85

PLU approuvé par le C.C.M. le 16 février 2005
1ère Modification approuvée par le C.C.M. le 14 avril 2007
2ème Modification approuvée par le C.C.M. le 25 novembre 2008
3ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 septembre 2009
4ème Modification approuvée par le C.C.M. le 17 novembre 2011
5ème Modification approuvée par le C.C.M. le 10 janvier 2012
6ème Modification approuvée par le C.C.M. le 20 juillet 2013
7ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2014
8ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2015
9ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2016
10ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2017
11ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2018
12ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2019
13ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2020
14ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2021
15ème Modification approuvée par le C.C.M. le 15 novembre 2022

Mairie
Place du 14 juillet
34070 BAILLARGUES
Tél: 04 67 67 81 81

- Limite de zone
- Secteur d'application de l'article L. 123.2 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale en application de l'article L. 123.1.5 16° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Périmètre d'éloignement de la station d'épuration
- Prescription d'isolement acoustique des bâtiments d'habitation
- Section de route où la création d'accès directs nouveaux particuliers est interdite
- Ligne EDF
- Axe TGV Méditerranée (tracé schématique)
- Zone inondable



0 125 250 m